

A la une...



Ce troisième numéro montre la continuité de l'activité du SDJES en période estivale.

En effet, compte tenu de la géographie et du climat de l'Hérault, de nombreux séjours de vacances pour mineurs sont organisés dans notre département, ce qui occasionne une mobilisation accrue du service et augmente le nombre de visites sur site des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Durant cette période, les professeurs de sport sont aussi amenés à contrôler les structures sportives les plus fréquentées par des publics parfois insouciants ou inexpérimentés.

Je profite de cette newsletter pour vous souhaiter un bon été à tous, mes remerciements en direction des équipes SDJES pour leur mobilisation tout au long de l'année !

L'IA-DASEN,
Christophe MAUNY

Plan départemental de sécurisation dans le sport et l'animation

Ce plan s'inscrit dans l'un des 4 piliers structurants du SDJES. Il consiste en une évaluation des risques liés à l'accueil des usagers et des conditions d'exercice des éducateurs et animateurs. Il concourt à la sécurité des publics et à la qualité de l'accueil et de l'encadrement. Ce plan est établi chaque année et vise les séjours de vacances, les accueils de loisirs et les établissements sportifs. Il prévoit notamment la vérification de la conformité aux dispositions du code du sport et du code de l'action sociale et des familles (CASF) des locaux et des différents acteurs participant à l'encadrement et à l'animation. A l'approche de l'été un effort particulier est réalisé en direction des activités les plus pratiquées ou présentant des risques particuliers.

Concernant les ACM

Les points suivants font l'objet d'une attention particulière :

- Projet éducatif et projet pédagogique
- Conformité des dossiers du personnel (diplômes, attestation de vaccination, etc.)
- Conditions et documents de suivi sanitaire des mineurs
- Conditions d'hygiène et de sécurité des accueils : restauration, activités à risques (arrêté du 25 avril 2012), modalités d'accueil, etc.
- Modalités de suivi et d'accompagnement des personnels stagiaires
- Conformité des locaux et des espaces extérieurs (récépissé de déclaration, attestation d'assurance, etc.)
- Toute situation susceptible de représenter un risque pour les mineurs et/ou un manquement à la réglementation

@ [Fiche réglementaire et formulaire de déclaration d'accident ou d'incident grave des ACM](#)

Concernant les APS

Les points suivants font l'objet d'une attention particulière :

- Obligation d'affichage
- Obligation de qualification
- Obligation de déclaration d'activité professionnelle d'encadrement (carte pro)
- Conformité des équipements de protection individuelle (EPI) mis à disposition des publics
- Existence d'une trousse permettant d'attendre l'intervention des secours en cas d'accident
- Conformité des installations et des matériels au regard de la discipline
- Existence d'un tableau d'organisation des secours
- Toute situation susceptible de représenter un risque ou un manquement à la réglementation

@ [Fiche réglementaire et formulaire de déclaration d'accident ou d'incident grave des APS](#)

Ces contrôles opérés par les agents du SDJES, sur tout le département de l'Hérault, sont également l'occasion d'un échange avec les professionnels et d'un accompagnement des personnels en cours de qualification. Des recommandations peuvent être apportées au vu des conditions réelles des accueils.



Qualité
éducative

Le fil d'actu

Colos apprenantes

Le dispositif des « Colos apprenantes » est reconduit en 2023. Il poursuit un triple objectif : social, éducatif et culturel.

L'aide de l'État dans le cadre de ce dispositif, sera de 83€ par nuitée et par jeune pour des séjours d'une durée de 4 à 13 nuitées (soit 5 à 14 jours).



Cette année, le rôle des collectivités est renforcé puisqu'elles seront les uniques prescripteurs. Leur rôle sera de cibler les enfants et jeunes prioritaires de leur territoire et de procéder aux inscriptions des mineurs au sein des séjours labellisés « colos apprenantes ». Les familles des mineurs éligibles qui souhaitent bénéficier de l'aide de l'État doivent impérativement prendre contact avec leur collectivité, EPCI ou une association partenaire (<https://jpa.asso.fr/>) pour que ces derniers procèdent à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Pour participer à ce dispositif, les organisateurs de séjour déposent une demande de labellisation de chacun des séjours répondant au cahier des charges sur la plateforme : <https://openagenda.com/offre-de-colos-apprenantes-herault>.

@ Les colos apprenantes dans l'Hérault

Nouvelle réglementation de la surveillance des piscines

L'actualité bouscule l'organisation de la saison estivale concernant la surveillance des baignades en piscine.

La nouvelle réglementation des brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatiques (BNSSA), décret du 3 juin 2023, permet désormais aux titulaires d'un BNSSA d'exercer leur mission de surveillant sauveteur en autonomie, sans caractère dérogatoire, dans tous les contextes de baignade, qu'elle soit gratuite ou payante, sans la présence d'un Maître Nageur Sauveteur (MNS). Cette nouvelle disposition a pour effet de supprimer la dérogation préfectorale. En revanche, l'obligation de déclaration est maintenue, elle est valable un an ! Elle doit être affichée avec le diplôme à l'entrée de l'établissement.

Une autre conséquence de ce changement : sur le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) doivent être modifiées toutes les références aux fonctions des BNSSA en tant qu'**assistants** des MNS afin que les BNSSA apparaissent comme des surveillants autonomes.

Les BNSSA ne peuvent en **aucun cas** enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ni entraîner les pratiquants. Ils sont compétents uniquement pour la surveillance des bassins. Ils ne possèdent pas de compétences équivalentes au MNS. Ils ne sont pas formés aux risques sécuritaires et sanitaires des piscines (traitement et analyse de l'eau, fonctionnement technique des pompes...).



@ Règlementation des baignades en piscine

Financement des équipements sportifs

Qualité
éducative

Depuis avril 2023, une nouvelle plateforme est désormais disponible pour la saisie en ligne des demandes de subventions ANS Équipement : <https://infrasport.agencedusport.fr/>

Les collectivités ou les associations doivent en amont demander la création de leur compte sur INFRASPORT puis attendre la validation du SDJES34 afin de procéder à la saisie de leur demande de subvention.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le conseiller référent : Guillaume DECHAVANNE, conseiller d'Animation Sportive

guillaume.dechavanne@ac-montpellier.fr

ou

Hélène LAPEYRONIE, assistante administrative

helene.lapeyronie@ac-montpellier.fr

@ ANS Equipements sportifs



BAFA

Qualité
éducative

Le dernier jury BAFA s'est tenu le 20 juin 2023 et le prochain est prévu le 4 juillet 2023.

Les 11 membres du jury sont désignés par la rectrice de région académique d'Occitanie. Il est composé de 4 représentants du SDJES34, 1 représentant de la CAF34, 3 représentants d'organismes de formation habilités pour les BAFA et BAFD, 3 représentants d'organismes d'accueils collectifs de mineurs.

Le SDJES34 organise 3 jurys par an : en juin, début juillet et fin novembre.

En 2022, l'Hérault a délivré 850 diplômes BAFA.

@ www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd





Forum des outils pédagogiques sur l'environnement

Qualité
éducative

La troisième rencontre des Ecocentres de loisirs de l'Hérault s'est tenue le 13 avril dernier à l'Ecolothèque, accueil de loisirs à Saint-Jean de Védas.

Durant cette journée, organisée en forum, le SDJES et les associations du réseau COOPERE ont présenté leurs outils pédagogiques aux acteurs éducatifs du département.

Des stands avec des jeux et des animations ont permis de partager les expériences de chacun autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Quelques exemples d'outils pour « sortir avec les enfants » :

- **APIEU : Boite à outils des sols vivants**
- **Terre nourricière : Découvrir l'alimentation durable**

@Ecolothèque



Engagement

Service Civique : envie d'agir pour l'environnement

6^e édition du Rassemblement départemental des volontaires du Service Civique au Pont du diable à Aniane le 17 mai 2023 a regroupé près de 40 volontaires accompagnés de leurs tuteurs. Ce rassemblement co-organisé avec l'association Demain la Terre ! a pour objectifs :



- organiser un rassemblement de jeunes en Service Civique et leurs tuteurs dans un Grand Site de France, en zone Natura 2000
- réaliser des actions collectives au service de l'environnement et de la nature
- permettre aux tuteurs de vivre un temps spécifique afin d'échanger entre eux sur leur quotidien et partager des outils

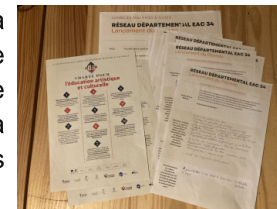
Cet événement comprenait un programme de sensibilisation incluant :

- des ateliers "environnement" et "engagement" pour les volontaires et leurs tuteurs : Sauveurs de nature (construction de gîtes à insectes...), chantier d'arrachage de l'ambrosie (plante exotique envahissante et allergène), explorateurs de nature (utilisation d'une application de sciences participatives, recherche d'espèces...)
- un jeu de piste pour les volontaires
- un temps d'échange entre les tuteurs
- un temps consacré aux interventions des personnalités institutionnelles. M. Suzanne, Sous-Préfet de Lodève a remis une attestation de présence aux volontaires et aux tuteurs en présence d'élus locaux

« Agir pour soi, agir pour les autres, être soi parmi les autres »

Lancement du réseau de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Le 22 mai dernier s'est tenue à la Cigalière à Sérignan la journée de lancement du réseau départemental EAC de l'Hérault. L'association Bouillon cube est en charge de l'animation de ce réseau lancé par le SDJES de la DSDEN et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).



Lors de cette journée, Jean-Pierre BESOMBES, conseiller du pôle action culturelle et territoriale de la DRAC, Klervi SELLIN, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au SDJES et Fabien JOUVE, conseiller pédagogique arts et culture de la DSDEN de l'Hérault ont pu présenter les éléments de cadrage de l'EAC ainsi que les objectifs de ce réseau qui sont : l'interconnaissance, les échanges de bonnes pratiques entre pairs, l'apport d'outils spécifiques à l'EAC (pédagogiques, méthodologiques, financements...), la mise en pratique par la rencontre avec des artistes ou des structures culturelles.

Cette première journée de réseau EAC a reçu un engouement certain, avec la participation d'une quarantaine de personnes : des personnels de l'Education nationale du territoire biterrois et des professionnels de l'animation et de la culture (animateurs, directeurs, responsables jeunesse, chargés de projet culture).

Le Savoir Rouler A Vélo dans l'Hérault !

Qualité
éducative

Sur les dix départements français qui comptent les plus grandes villes, l'Hérault est le seul à avoir atteint ses objectifs.

Un résultat qui repose sur une double ambition :

- développer durablement les compétences nécessaires à la mobilité à vélo des enfants
- dépasser la logique d'offre d'activités de loisirs pour construire des organisations territoriales durables.

Objectif du programme : former les élèves des écoles afin qu'ils soient en capacité de se rendre au collège à vélo, si les infrastructures le permettent...

Le pilotage opérationnel et le suivi du programme sont assurés par la DSDEN et le SDJES.

michel.vidal@ac-montpellier.fr



Zoom sur

Guid'Asso

Engagement

Pourquoi intégrer Guid'Asso ?

L'appui aux associations est un enjeu important. Pourtant, certaines associations peinent à trouver une réponse de proximité adaptée à leurs besoins, en raison d'un manque d'articulation entre une multitude d'acteurs et de dispositifs, et des disparités territoriales.

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, le réseau Guid'Asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations. Il a pour but de rendre l'appui aux associations lisible, visible et accessible.

L'objectif 2023, dans l'Hérault est de recenser toutes les structures qui mènent des activités entrant dans ce cadre-là. L'année 2024 sera l'occasion d'attribuer des « marques » Guid'Asso aux structures qui le souhaitent et de former un réseau d'acteurs proposant un service d'accueil, d'orientation, d'information ou d'accompagnement aux associations ou aux porteurs de projets associatifs.

• Pourquoi intégrer Guid'Asso ?

- Pour mieux orienter les bénéficiaires vers le bon interlocuteur et ainsi améliorer l'appui à la vie associative.
- Pour échanger et mutualiser des outils avec d'autres acteurs de l'appui.
- Pour monter en compétence en matière d'accompagnement.
- Pour être reconnu et visible sur le territoire



Comment rejoindre Guid'Asso ?

Faire un retour par mail à [Guillaume CIRILLO](mailto:Guillaume.CIRILLO) ou [Matthieu FRIEN](mailto:Matthieu.FRIEN) pour signifier votre intérêt pour la démarche.

Les candidats seront invités à remplir un questionnaire de recensement en ligne, ouvert jusqu'à fin juillet.

Le déploiement du dispositif

Suite à trois réunions départementales de lancement du dispositif Guid'Asso, des rencontres ouvertes aux associations et structures d'appui dans le département sont organisées.

A chaque fois, un temps spécifique aux structures d'appui aux associations est prévu de 16h à 17h30, puis un temps ouvert à toutes les associations locales à partir de 18h. C'est l'occasion de lancer Guid'Asso par l'action et la mise en réseau.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour tout complément d'information et à faire passer le mot !

L'enjeu actuel : ne pas passer à côté des structures d'appui ! En effet, certains acteurs associatifs jouent un rôle d'appui aux associations qui se limite à de l'information ou de l'orientation, il nous paraît important qu'ils se manifestent. Ces premiers niveaux de soutien sont des ressources précieuses pour des porteurs de projets. Il serait dommage que des acteurs, preneurs d'initiatives ne puissent pas identifier les forces vives locales !

La mise en oeuvre du dispositif dans l'Hérault

Une co-animation départementale pour mettre en oeuvre, développer et animer le réseau Guid'Asso avec Mathieu FRIEN, du SDJES34 (matthieu.frien@ac-montpellier.fr) et Guillaume CIRILLO de Profession Sport et Loisirs 34 (PSL34) (guillaume.cirillo@psl34.org).

Les perspectives

Parallèlement à son déploiement à travers une dynamique de mise en réseau et de mise en action, Guid'Asso se structure officiellement.

Durant le deuxième semestre 2023, le dépouillement des questionnaires permettra de mettre à jour une cartographie des structures d'appui. Début 2024 devraient être attribuées des « marques » Guid'Asso en fonction des types d'appui dispensés.

@ Guid'Asso